



## **BUËCH ET AFFLUENTS, DEBATTONS-EN !**

Laragne

### **Compte-rendu d'atelier en salle**

**Appui à la concertation pour la définition d'un programme d'aménagements sur la vallée du Buëch**

26 octobre 2022

#### **Introduction**

Organisé à l'initiative du SMIGIBA, un atelier de concertation en salle s'est tenu à Laragne le 26 octobre 2022. Mené après un atelier hors les murs lors du marché du jeudi de Laragne, il avait pour objectif de poursuivre le travail de diagnostic et d'échange sur les attentes de chacun quant à l'avenir du Buëch et de la Véraigne. Cette démarche s'inscrit dans la continuité d'une étude ayant défini, dans le bassin versant du Buëch, 8 secteurs prioritaires pour la



gestion du risque inondation et la restauration des cours d'eau, dont font partie le Buëch et la Véragne à Laragne. Des scénarios d'intervention se nourrissant des éléments exprimés lors de ces deux ateliers seront construits par un bureau d'étude et présentés au public lors d'un second temps au printemps 2023.

Une trentaine de participants étaient présents : agriculteurs, élus, habitants et représentants de la communauté de communes, l'Etat et le SMIGIBA. Bon nombre de participants disaient ne pas connaître le SMIGIBA avant de venir à l'atelier. Si certains sont venus par curiosité et intérêt pour la rivière, d'autres souhaitaient pouvoir réagir aux projets envisagés par le SMIGIBA ou encore parler de la sécheresse, un sujet jugé plus préoccupant que les inondations.

## **1. Le fonctionnement de la rivière**

Antoine Gourhand, ingénieur territorial au SMIGIBA, a présenté à l'aide d'une maquette les caractéristiques d'une rivière en tresses et les évolutions en cours sur le Buëch. Cette présentation a suscité des échanges sur le fonctionnement du Buëch.

### **Un enfoncement de la rivière fragilise les digues**

Le représentant du SMIGIBA fait d'abord état de la problématique d'enfoncement du lit du Buëch sur l'ensemble de son cours et de son corolaire, la dégradation des digues en de nombreux endroits et en particulier dans les secteurs prioritaires au cœur de la démarche de concertation.

Plusieurs mécanismes sont à l'œuvre. La végétalisation des versants montagneux limite la quantité de roches amenées à la rivière lors des fortes pluies. Dans ces conditions, lors des crues dans la plaine, les galets sont emportés vers l'aval mais il n'y a pas assez de recharge venant de l'amont pour les remplacer. Conséquence, le lit de la rivière s'enfonce. D'autres phénomènes accentuent le déficit de matériaux. L'extraction de granulats dans le lit des rivières est aujourd'hui interdite mais les effets de cette pratique passée se font encore sentir. Les barrages empêchent eux aussi la libre circulation des sédiments (notamment celui de Saint Sauveur en amont de Laragne). Les digues, en empêchant la rivière de d'éroder des sédiments sur la largeur de la rivière, accentuent également le phénomène d'érosion et donc d'enfoncement du lit dans les sections de la rivière contraintes.

L'enfoncement du Buëch conduit à la dégradation des pieds de digues par érosion. Ces dernières peuvent tomber ou être contournées par l'eau. La dégradation n'est pas toujours facilement visible. Des techniques de sondage permettent de déceler les voies d'eau dans la digue. Le développement de la végétation sur les digues cause lui aussi des dégradations. Les racines déplacent les blocs et créent des vides quand l'arbre meurt et pourrit.

Un participant demande si le Buëch compte un ou des barrages. Un autre participant regrette que les barrages ne soient pas incriminés pour leur impact sur les rivières comme le sont d'autres activités. Le représentant du SMIGIBA répond qu'un barrage est situé à Serres. Il est ouvert pendant les crues et permet la circulation des sédiments. Il est fermé le reste du temps pour la production d'électricité et l'alimentation en eau des cultures. Il limite la circulation d'une partie des sédiments nécessaires au bon fonctionnement du cours d'eau.

Un participant demande si le bassin versant de la Vêragne sera pris en compte dans l'étude. Il ne lui semble en effet pas cohérent de ne faire figurer que la traversée de Laragne dans les supports de la concertation. Le représentant du SMIGIBA indique qu'à ce stade il s'agit d'identifier les enjeux et les zones dégradées dans la traversée de Laragne. Mais l'ensemble du bassin versant sera considéré pour identifier les causes et les solutions à adopter.

### **L'entretien du lit de la rivière jugé insuffisant par certains**

L'Etat délègue en partie au SMIGIBA l'entretien du lit de la rivière pour garantir le bon écoulement de l'eau. Arrachage de la végétation et scarifications des ilots sont pratiqués dans ce cadre. Plusieurs participants font néanmoins état de leur sentiment d'un entretien insuffisant. Certains suggèrent qu'un curage des sédiments pourrait limiter la dégradation des digues observée. Le représentant du SMIGIBA estime que cette pratique doit rester ponctuelle et ne pas créer de déficit par ailleurs. Elle n'a selon lui pas donné de bons résultats là où elle a été généralisée.

Une participante demande quel est l'impact des arbres morts sur le cours d'eau. Le représentant du SMIGIBA indique que les arbres morts dans le lit de la rivière ont un impact bénéfique pour la biodiversité mais peuvent poser des problèmes hydrauliques à proximité de certains ouvrages. Des opérations d'entretien sont réalisées pour éviter que des arbres morts coincés contre les piles de pont dégradent ces derniers pendant les crues.

Un participant demande des précisions quant aux modalités d'entretien de la rivière. Le représentant de l'Etat indique que le Buëch est un cours d'eau domanial, c'est-à-dire, que son lit est propriété de l'Etat. A ce titre, l'Etat est responsable du bon écoulement de l'eau dans le lit de la rivière. Il finance donc des actions d'entretien réalisées par le SMIGIBA.

Plusieurs participants regrettent qu'il n'y ait pas de curage des matériaux au milieu de la rivière et dépôt contre les digues pour créer un chenal au milieu de la rivière et éviter que l'eau érode les pieds de digues. Le représentant du SMIGIBA indique que ce type de pratiques a été mis en place sur d'autres rivières et n'a pas donné de bons résultats. Le Chane qui a été curée au bulldozer pendant des années s'est par exemple enfoncée de plusieurs mètres par manque de matériaux et plusieurs seuils ont dû être construits pour maintenir son niveau. Par ailleurs, les curages sont néfastes aux milieux naturels. Cette solution n'est néanmoins pas à exclure localement selon lui mais ne doit pas être pratiquée à grande échelle. Il rappelle que le pont des Savoyons à Veynes a dû être reconstruit à cause de l'enfoncement de la rivière et qu'il est donc important que les actions qui seront réalisées n'accroissent pas le phénomène d'incision.

Le représentant du SMIGIBA précise les modalités de l'entretien effectué dans les secteurs où la rivière peut être encombrée. Régulièrement, la végétation y est broyée et les ilots qui se sont solidifiés sont scarifiés pour favoriser leur destruction par les crues. Un participant fait remarquer qu'il n'y a pas toujours les crues pour que cette opération soit un succès. Un participant estime que ces opérations devraient être menées avec plus d'ampleur pour avoir l'effet recherché.

### **La question du financement des interventions sur les digues au cœur du débat**

Le lit de la rivière et donc la responsabilité de l'Etat dans l'entretien s'arrête avant les digues. Ces dernières sont de la responsabilité du SMIGIBA dans le cadre de la « GEMAPI » lorsqu'elles protègent des personnes contre les inondations. L'Etat contribuera aux interventions sur les digues jusqu'à 50 %. Le SMIGIBA, et à travers lui la communauté de communes, financera une partie conséquente des coûteuses interventions sur les digues, ce qui conduira à une élévation de la fiscalité locale dont s'inquiète le maire de Laragne. L'Agence de l'eau peut également contribuer au financement selon le type de projets.

Plusieurs participants font état de leur sentiment d'un manque d'entretien des digues et que l'état actuel des digues trouve ici une partie de son explication. Le représentant du SMIGIBA estime lui aussi qu'un défaut d'entretien est au moins en partie responsable de l'état actuel des digues qu'il juge extrêmement fragilisées.

Un participant demande à qui revient la responsabilité de l'entretien des digues. Le représentant de l'Etat indique que ce dernier est propriétaire et responsable du lit de la rivière. Les digues, qui contiennent le lit, sont de la propriété privée. Le SMIGIBA, une collectivité locale, se charge de leur entretien dans le cadre de la compétence GEMAPI.

Un participant demande où se situe la limite du domaine public dans la mesure où ce ne sont pas les digues. Le représentant de l'Etat indique que des modèles informatiques permettent de simuler les crues et donc de connaître l'étendue maximale du lit avant débordement qui constitue le domaine public.

## **La protection des terres agricoles, les démarches d'autorisation, les aides financières font débat**

L'Etat contribue au financement des ouvrages garantissant la protection des habitations et des infrastructures. Il n'intervient pas dans les projets visant à protéger les terres agricoles. Dans ce contexte, plusieurs participants regrettent que les agriculteurs ne soient pas autorisés à mettre en œuvre des protections mobilisant moins de moyens.

Un participant rappelle que les agriculteurs perdent régulièrement des terres du fait de l'érosion mais que les travaux qu'a entrepris l'un d'eux pour protéger ses terres lui a valu de comparaître au tribunal. Plusieurs participants font état de leur désarroi, d'autant précise l'un d'eux qu'ils continuent de payer des taxes sur les terres perdues. Le représentant de l'Etat indique qu'une intervention dans le lit de la rivière nécessite dans tous les cas de se conformer à certaines procédures. Le représentant du SMIGIBA encourage les agriculteurs ayant subi des pertes de terres à demander à ce que le domaine public fluvial soit redélimité pour ne plus payer de taxes foncières sur les terres perdues. Les frais de géomètres sont parfois plus importants que la valeur des terres perdues précise un participant.

Un participant rappelle le cas de Mison où des agriculteurs voulaient faire construire un épi pour protéger leurs terres. Les procédures ont été suivies mais, in fine, le projet n'a pas été financé. Le représentant de l'Etat indique que ce dernier finance uniquement les projets qui visent à protéger les infrastructures et les habitations. Plusieurs participants font état de leur regret que la protection des terrains agricoles ne fasse pas partie de la liste des interventions « prioritaires ». Le représentant de l'Etat rappelle les pertes humaines et les dommages très importants causés aux habitations et aux infrastructures par l'inondation dans la Vésubie et souligne les moyens déjà très conséquents mobilisés par l'Etat pour les protéger partout en France. Un participant demande qu'on laisse les agriculteurs protéger leurs terres avec leurs techniques dans la mesure où la collectivité n'est pas capable de les aider à financer des projets plus coûteux.

Le représentant du SMIGIBA rappelle que le syndicat peut aider dans certaines conditions les agriculteurs à monter les dossiers d'autorisation pour leurs travaux. Il rappelle qu'il existe des techniques de protection des berges, avec des enrochements ou avec de la végétation, plus ou moins susceptibles de recevoir l'aval de l'Etat et plus ou moins coûteux.

## **Des risques accrus du fait du changement climatique**

Plusieurs participants s'inquiètent des conséquences du changement climatique sur les crues à venir et leur impact sur le territoire. Le représentant du SMIGIBA indique que les études intègrent dans une certaine mesure cette nouvelle donne mais qu'un événement exceptionnel comme celui de la Vésubie est possible et qu'on ne peut pas s'en prémunir complètement.

Le représentant de l'Etat présente la nouvelle doctrine réglementaire concernant les systèmes d'endiguement. La collectivité responsable (en l'occurrence le SMIGIBA) doit définir face à quel niveau de crue elle souhaite protéger les villes (une crue qui revient en moyenne tous les dix ans, les vingt ans, les cinquante ans...) et garantir que les ouvrages y parviendront. Garantir une protection contre des niveaux de crue élevés peut s'avérer très coûteux. C'est un choix de la collectivité.

Une participante demande quels enseignements ont été tirés de la catastrophe dans la vallée de la Tinée. Le représentant du SMIGIBA indique que la crue a été classée comme exceptionnelle, c'est-à-dire au-delà des crues dont on peut déterminer la fréquence (décennale, centennale...). Le Buëch n'est pas à l'abri de crues de ce type. Pour autant, la protection contre des crues même modestes coûte très cher aux collectivités. En tout état de cause, il n'est pas possible de se prémunir totalement contre un événement exceptionnel.

Une participante fait état des propos d'une spécialiste estimant que, dans un contexte de changement climatique, il était dangereux de préparer l'avenir en regardant le passé. Le représentant du SMIGIBA précise que les études s'adaptent dans une certaine mesure en prenant comme références des débits plus importants.

Un participant rappelle que la dernière crue sur le Buëch a fait beaucoup de dégâts.

## **Le cas de la Vêragne**

Plusieurs participants font état de leur préoccupation quant aux conséquences de la construction d'un endiguement le long de la Vêragne. Ils craignent que la force prise par la rivière en crue dans la section endiguée conduise à des destructions en aval.

## **2. Consolidation du diagnostic**

Invités à partager leurs représentations du territoire, du Buëch et de la Vêragne, les participants ont mis en avant plusieurs éléments essentiels :

### **Le Buëch, une rivière au bord de laquelle on se promène et dans laquelle on se baigne**

Lieu de promenade, la digue du Buëch est un espace très utilisé par les habitants qui a pourtant évolué avec le temps. S'il était autrefois possible de passer en voiture, la végétation actuelle rend difficile de cheminer à plusieurs et de se croiser. Néanmoins, c'est un lieu agréable et pratiqué, tant pour la balade que pour la pêche. Il serait alors intéressant de pouvoir élaguer les arbres pour dégager ce cheminement, tout en préservant les haies des terres agricoles qui sont déclarées à la Politique Agricole Commune (PAC).

Un participant fait remarquer que de nombreux jeunes s'amuse à sauter du pont et se baignent dans le Buëch, c'est un lieu connu mais qui représente un risque pour eux. Il est proposé qu'un espace de baignade y soit aménagé.

### **Une perception du risque mesuré sur le Buëch**

Si, au premier abord, les participants ne perçoivent pas de risque quant à la dégradation de la digue longeant le Buëch, ils remarquent un creusement de l'anse situé au croisement avec la Combe. L'ancienneté de la digue est un signe de résistance, même s'il est jugé nécessaire de mieux l'entretenir notamment en consolidant ses fondations.

Il a toutefois été précisé par un participant qu'un risque d'inondation existait bel et bien pour les habitants et entrepôts de l'île d'Oriane.

### **L'importance des activités agricoles pour la commune**

Laragne est une commune riche de terres agricoles de très bonne qualité. De nombreuses exploitations longent le Buëch et se situent derrière la digue. Pour l'ensemble des participants, ces terres doivent être maintenues et protégées contre le risque inondation.

### **La Vêragne, un risque de crue bien présent**

Concernant la Vêragne, les épisodes de crues sont plus réguliers et marquent les mémoires. La perception du risque est bien plus présente. Certains participants précisent en effet qu'elle déborde parfois après seulement 20 minutes de pluie. Le parking, qui est souvent inondé, permet alors de mesurer le niveau des crues.

Certains participants ont mis en débat le projet de Maison de santé porté par la commune, en questionnant le lien entre les deux projets. Il est demandé si le projet du SMIGIBA ne servira pas uniquement à permettre la construction de la Maison de santé. Un participant a aussi questionné le nombre d'habitants impacté par les crues de la Vêragne, considérant que la rivière ne se situe pas au cœur du village.

## **Une rivière à valoriser**

Plusieurs perceptions antinomiques existent autour de la Vêragne. Si pour certains, c'est un lieu de balade agréable, elle est pour d'autres insuffisamment entretenue et très souvent sale. Néanmoins, un consensus se dégage afin d'améliorer l'aspect paysager de cette rivière et d'en faire un attrait touristique notamment pour les nombreux camping-cars qui stationnent sur le parking situé à proximité de la Vêragne.

## **3. Les solutions et objectifs prioritaires du projet**

### **De fortes réserves sur la nécessité d'intervenir**

Certains participants se questionnent sur la nécessité d'intervenir sur un ouvrage qui fonctionne, notamment la digue du Buëch. Il a aussi été précisé que la digue a fonctionné pendant 200 ans, c'est un symbole de solidité mais aussi de compétence des ingénieurs d'alors. Autrement dit, plusieurs personnes ont remis en question la capacité des techniciens actuels à penser des solutions économiques et durables dans le temps. Néanmoins, une intervention sur l'angle de la digue, jugé davantage fragilisé, est perçue plus positivement.

D'autres participants ont précisé avoir conscience qu'aucune solution technique ne garantira une sécurisation à 100% contre le risque inondation. Dans ce contexte, il apparaît donc nécessaire de penser un système d'alerte fonctionnel mais aussi d'apprendre à vivre avec le risque inondation.

### **Plusieurs solutions potentielles pour la digue de Laragne**

Quatre solutions potentielles existent : ne rien faire, reconstruire, déplacer ou raser la digue. Aucune n'est arrêtée pour l'instant. Elles doivent faire l'objet d'études qui feront l'objet d'une concertation ultérieure.

En réponse à une question, le représentant du SMIGIBA indique d'abord qu'on ne sait pas expliquer pourquoi la digue de Laragne a été construite avec un angle droit fragile. Un participant précise par ailleurs que la digue présente un système de vannage pour permettre, au moment de sa mise en place, un enlèvement des terres derrière la digue favorable au développement de l'agriculture.

- Reculer les digues. Cela donnerait de l'espace à la rivière mais ferait perdre des terres cultivées.

Cette solution n'est pas jugée souhaitable par l'ensemble des participants, compte tenu de la valeur des terres agricoles.

Par ailleurs, un participant indique que le recul des digues élargirait la rivière seulement jusqu'au pont, quelques centaines de mètres plus bas et dit ne pas comprendre l'intérêt de cette option. Le représentant du SMIGIBA souscrit à ce point de vue. Il indique que le recul de digues pourrait être davantage envisagé pour casser l'angle, ce qui éliminerait une source de fragilité mais ferait perdre des terres, il est vrai.

- Détruire et reconstruire la digue. Cette option est particulièrement lourde financièrement et en termes de démarches du fait du nouveau contexte réglementaire. Elle ne traite pas les causes de la dégradation.

Un participant indique ne pas voir l'intérêt de reconstruire la digue dans sa grande longueur dans la mesure où seul le petit côté est dégradé. Le représentant du SMIGIBA indique que la grande longueur de la digue a été inspectée et que les experts ont indiqué qu'elle présente des faiblesses et ne supporterait pas une crue. Un participant estime que la rivière ne peut pas monter jusqu'en haut de la digue.

Certains participants proposent d'étendre la digue pour protéger l'anse qui se creuse, au niveau de la Combe, de manière à limiter l'érosion des berges et le grignotage des terres agricoles.

- Remplacer les digues par des protections de berges.

Le représentant du SMIGIBA indique partager le point de vue selon lequel la rivière ne peut sans doute plus monter jusqu'en haut des digues. La rivière s'est beaucoup enfoncée depuis la construction de la digue et s'il était prouvé que les digues n'ont plus de nécessité, un arasement pourrait être envisagé selon lui. Un participant fait part de sa crainte que les terres ne soient alors plus protégées de l'érosion. Le représentant du SMIGIBA indique qu'arasement de digues ne veut pas nécessairement dire laisser les berges sans protection. Après un arasement, des protections de berges peuvent en effet être aménagées pour prévenir l'érosion des terrains riverains.

- Ne pas intervenir. Cela engagerait la responsabilité du SMIGIBA en cas de dégradation.

Un participant demande si une simple restauration du petit côté ne pourrait pas convenir. Le représentant du SMIGIBA indique que le nouveau contexte réglementaire impose de faire des études et de reprendre l'ensemble de la digue et pas seulement un morceau.

Plusieurs participants regrettent que la réglementation impose, in fine, des travaux très lourds sans que l'Etat ne donne les moyens aux collectivités de les réaliser. Ils craignent que ces contraintes aboutissent à une non-réalisation du projet. Cela conduirait à une persistance du risque d'érosion pour les terres agricoles derrière la digue, un petit morceau de cette dernière étant effectivement dégradé.

Un participant demande au représentant du SMIGIBA quelle est la meilleure solution selon lui. Ce dernier indique qu'il n'y a pas de meilleure solution. Toutes les solutions ont des avantages, des inconvénients et un coût. C'est à la collectivité au sens large de définir la solution en adéquation avec ses attentes et ses moyens.

Un participant indique qu'un phasage des travaux est possible. Il est envisageable de travailler sur l'angle de la digue, le plus fragile aujourd'hui, dans un premier temps puis sur le linéaire ensuite.

Un participant demande si le Plan de prévention des risques pourra être revu à l'issue du projet. Le représentant de l'Etat indique qu'il est imaginable de voir baisser le niveau de risque associé aux zones derrière la digue seulement si cette dernière fait l'objet de travaux très importants.

Un participant précise que la haie au bas de la digue participe de la haute valeur environnementale des exploitations, ce qui doit être pris en compte dans le projet.

### **Protéger les personnes et les terres agricoles**

Au-delà des premières solutions esquissées, il est souhaité que le projet vise avant tout à protéger les personnes, les biens et les terres agricoles. Cela fait consensus, à la fois en vue de limiter l'érosion des terres mais aussi l'impact des inondations à venir. Concernant la Véraigne, si le nombre d'habitants concerné par le risque inondation est remis en cause, la consolidation d'un endiguement apparaît comme la solution privilégiée.

### **Développer un système d'alerte et travailler la culture du risque**

Compte tenu du fait qu'aucune solution technique ne sera en mesure de protéger entièrement la commune, un groupe a souhaité insister sur l'objectif de mettre en place un système d'alerte efficace notamment grâce à des alertes par téléphone. Il apparaît important pour certains habitants de sensibiliser l'ensemble de la commune à la culture du risque.

### **Réduire les coûts, se protéger des crues les plus régulières**

Il est jugé important de ne pas engager la collectivité dans un investissement trop important, d'une part parce que le risque paraît mesuré mais aussi parce que les solutions techniques potentielles sont remises en question. Il s'agit donc de mettre sur pieds une intervention qui permette de « dépenser le moins possible ». Un participant propose aussi de mener une étude bien dimensionnée, qui prenne en compte un coût restreint et des travaux visant à répondre à des crues se répétant tous les 30 à 50 ans.

### **Utiliser la résilience de la nature**

En clôture des échanges, une participante suggère de se pencher sur la prise en compte de la résilience de la nature pour lutter contre les inondations. Elle fait référence à un webinaire organisé par l'ADEME qui pourrait être une source d'inspiration pour le projet.

## Synthèse cartographique des contributions citoyennes

